



Lou Pichoun Roquier

BULLETIN MUNICIPAL

n°28 / FÉVRIER 2018

Cérémonie des Vœux 2018





Le mot de Monsieur le maire

Extraits du discours du maire pour les Vœux 2018

2017 fut une année d'élection pour notre pays avec un nouvel exécutif et législatif. Souhaitons-leur de réussir pour le bien de tous et pour la France.

Un début de mandat marqué par de nombreuses réformes dont certaines impactent directement nos budgets communaux. Le gouvernement se veut rassurant pour les communes comme les nôtres.

Depuis de trop longs mois, nos communes sont sévèrement impactées par de nombreux cambriolages traumatisants et générateurs d'inquiétude. J'ai demandé à la Police Municipale de renforcer les rondes dans les extérieurs de la commune. De plus nous travaillons en très étroite collaboration avec la gendarmerie qui a obtenu du personnel supplémentaire. Malgré nos efforts conjugués, nous sommes toujours sous la menace, aussi, je vous invite à renforcer la vigilance entre voisins. Nous allons mettre en place un système de participation citoyenne avec l'aide de la gendarmerie et lors d'une réunion publique nous pourrions vous expliquer le dispositif et rechercher des volontaires pour s'impliquer.

Si nous n'avons pas eu beaucoup de pluie l'année dernière, il n'en a pas été de même pour la neige qui est tombée en abondance. La neige ravit et enchante tout le monde mais pas longtemps, contrairement à ce que j'ai pu entendre ici ou là, nous étions prêts. Les Services Techniques ont travaillé jusqu'au dimanche matin sans interruption. Et la commune a été déneigée rapidement. Au nom de nous tous, je les remercie chaleureusement et les félicite pour leur engagement, ils n'étaient pas seuls, je remercie aussi les membres de la RCSC qui ont participé avec les élus au sauvetage et au guidage des inconscients en perdition sur la route. De cet épisode nous avons tiré des enseignements qui nous permettront d'être encore plus performants la prochaine fois.

Qu'avons-nous fait en 2017 ?

- Nous avons voté la révision générale du PLU ;
- Nous sommes revenus à la semaine de 4 jours pour les écoles, sans dégradation du service, malgré la suppression des contrats aidés ;
- La création d'une page Facebook de la Mairie pour une communication plus rapide ;
- L'accueil au Moulin à huile du centre social et culturel du Val d'Issole Louis FLANDIN ;
- L'aménagement d'un pluvial aux Molières, à la Carraire du Pical et chemin de la Miquelette ;
- 200 ml de canalisations des eaux usées Chemin des Molières ;
- La sortie de l'aire camping-cars sur la RD5, sécurisation du rond-point de la Coopérative et installation d'un nouveau panneau d'information électronique ;
- La sécurisation des abords de l'école maternelle avec le rétrécissement de la voie et embellissement des abords. Travaux partiellement réalisés par les ST ;
- Effacement des réseaux aériens avenue du Portail ;
- Restauration du pigeonnier et je profite de l'occasion pour remercier celles et ceux qui ont porté ce projet et les généreux donateurs qui nous ont permis de compléter son financement ;
- La Phase 1 des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

Quels sont les projets pour 2018 ?

- Une maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Nous avons eu déjà une première réunion avec les professionnels de santé de la commune et l'agence régionale de santé ;
- Les obligations légales de débroussaillage sur lequel nous allons travailler en collaboration avec les services du département concernés, la RCSC et la police municipale ;
- La diversification de notre ressource en eau. En effet, en cette année de déficit hydrique sévère seule la source de Valescure a pu alimenter la commune. Cette étude devrait conduire à un forage plus profond sur le site des Neuf Fonts en 2018, sans impact sur les arrosants ;
- La Phase 2 des travaux de l'hôtel de ville ;
- La requalification de l'avenue St-Sébastien pour terminer l'aménagement de l'entrée sud de la commune ;
- L'aménagement de l'entrée du parking des Craux et création d'un tourne à gauche sur la départementale par le CD83 ;
- Des travaux sur le réseau d'assainissement, notamment du Chemin de la Palun au haut de l'avenue du Portail, aux Chemin des Aires et de la Savonnière, du forage de Valescure et changement de la pompe ;
- La dernière tranche du pluvial des Molières ;
- Et la réfection de la toiture de la chapelle Notre-Dame.



Et comment financer tout cela ? Malgré les baisses de dotations et certaines charges qui augmentent, nos finances sont saines. Nous sommes encore en capacité de dégager un excédent qui nous permettra de financer en partie nos projets. Pour le reste, nous solliciterons des subventions et nous recourons à l'emprunt si nécessaire.

Depuis 2012, je vous parle régulièrement du projet de Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. Cette année nous avons franchi avec succès les dernières étapes de la labellisation. Je mesure le chemin parcouru depuis 2012. Je remercie toutes celles et ceux qui y ont cru et qui m'ont aidé à le mener à bien.

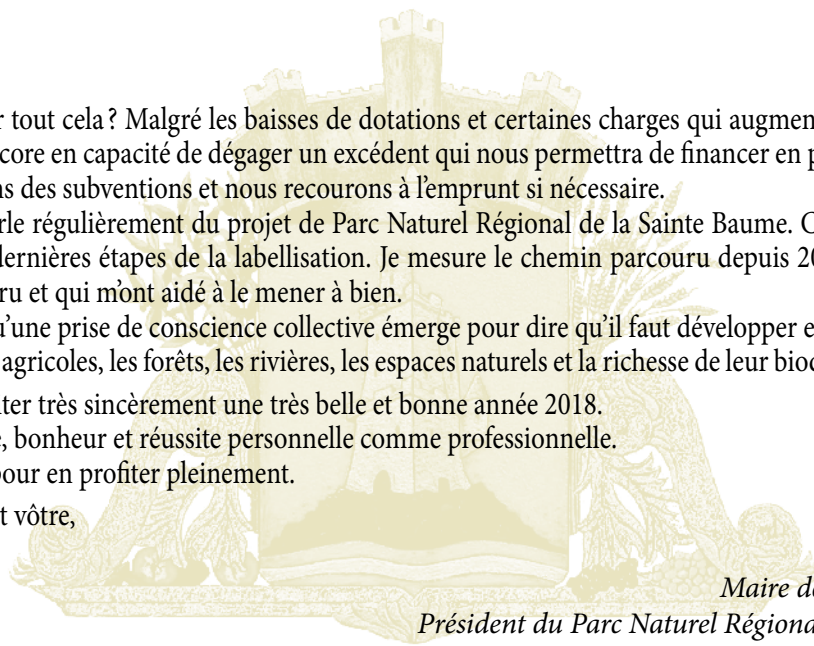
Aujourd'hui il semble qu'une prise de conscience collective émerge pour dire qu'il faut développer et aménager autrement. Il faut protéger les terres agricoles, les forêts, les rivières, les espaces naturels et la richesse de leur biodiversité qu'ils abritent.

Il me reste à vous souhaiter très sincèrement une très belle et bonne année 2018.

Qu'elle vous apporte joie, bonheur et réussite personnelle comme professionnelle.

Et une excellente santé pour en profiter pleinement.

La Roquebrussannement vôtre,



Michel GROS

Maire de La Roquebrussanne

Président du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Infos Mairie

☞ Téléphones utiles :

- **Mairie** : 04 94 37 00 90 / Fax : 04 94 86 81 72
- **Téléphone d'urgence** : 06 74 95 47 91 (le week end uniquement)
- **Police municipale** : 04 94 86 87 57 • **CCAS** : 04 94 37 00 90 / 07 89 85 21 53
- **Médiathèque** : 04 94 86 81 91 • **Identité canine** : 04 94 04 89 33
- **Gendarmerie urgence** : 17 / 04 98 05 22 70 • **Pompiers** : 18 • **SAMU** : 15
- **Pharmacie de garde** : 3237 • **Pharmacie Chiari** : 04 94 86 90 70
- **Taxis** : Y. PUZZOLA : 06 63 37 85 37 - Nicolas CANDELA : 06 20 69 19 98
"COSY TAXI" : 06 28 29 03 63 - Romain HEBREARD : 06 72 46 85 23
- **Médecins** : Dr VIOT : 04 94 86 81 96
- **Kinésithérapeute** : M. Castellas : 04 94 86 97 32
- **Infirmiers** : R. Boivin : 06 80 36 78 42 - J.F. Caulet : 04 94 86 91 44
P. Caulet : 04 94 86 80 06 - É. Chaize : 07 68 89 44 29 - S. Terranova : 04 94 86 96 85
- **Ostéopathie** : E. BEAUMEL 04 98 05 39 31 ou 06 02 10 70 70
- **Dentiste** : Assoignons : 04 94 86 80 65
- **Prothésiste dentaire** : Gracia : 04 94 04 28 63
- **Psychologue** : E. Teruel : 06 09 76 05 60
- **Aides et services à domicile** : 04 94 33 97 51
- **ERDF Dépannage** : 09 72 67 50 83
- **Ramassage encombrants** : 1^{er} lundi du mois
- **La poste** : 04 94 37 00 30 • **Déchetterie** : 04 98 05 80 90
- **Eau** : SEERC : 08 10 75 77 57 • **Assistante sociale** : 04 83 95 42 30
- **Communauté de commune (CCVI)** : 04 98 05 00 40

"Lou Pichoun Roquier"

Revue municipale d'informations

Directeur de la publication :

Monsieur le Maire

Rédacteur en chef :

Claudine VIDAL

Adjointe au Maire

Chargée de l'Urbanisme, la Culture et la Communication

Conception et réalisation technique :

Studio CARGO

La Roquebrussanne

Impression :

Imprimerie MARIM

Toulon

Dépôt légal en cours

Tirage : 1300 exemplaires

Les articles et photos des associations sont rédigés et utilisés sous leur seule responsabilité.



Imprimé sur papier recyclé et encres végétales

☞ Site internet :

www.laroquebrussanne.fr



3

→ Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est créé !

Nous espérons la signature du décret labellisant notre territoire en « Parc naturel régional » avant la fin 2017. C'est chose faite. Le ministre Nicolas HULOT, avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir, l'a officiellement annoncé à Paris lors du cinquantenaire de la création des PNR, et à l'occasion de sa venue à Marseille, le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, a déclaré avoir signé le décret tant attendu.

C'est un beau cadeau de Noël et un symbole fort que d'être créé en cette année 2017 qui célèbre le 50^e anniversaire de la création des « Parcs naturels régionaux » par le Général de Gaulle, année au cours de laquelle les Parcs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient également à la fête.

40 ans déjà pour le Luberon et le Queyras, 20 ans pour le Verdon, 10 ans pour les Alpilles et 5 ans pour les Préalpes d'Azur !

Avec ce huitième PNR – le nôtre –, notre Région met à l'honneur ses territoires remarquables et nous en sommes fiers.

Ensemble et unis, nous avons su montrer que quand des femmes et des hommes se mobilisent, dépassent leurs différences et travaillent pour le territoire sur lequel ils vivent de beaux et ambitieux projets comme celui du PNR de la Sainte Baume peuvent voir le jour.

Aujourd'hui le parc est une réalité. Si c'est l'aboutissement l'un long travail, ce n'est pas la fin au contraire, mais le début d'une nouvelle phase d'une durée de 15 ans au cours de laquelle il nous faudra faire émerger des projets innovants de développement et d'aménagement qui respectent notre environnement, nos paysages et notre cadre de vie remarquable


Michel GROS

*Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Maire de La Roquebrussanne*

Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Nazareth • 2219 CD80 • Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
Tél. : 04.42.72.35.22 • Fax : 04.42.98.00.85
www.pnr-saintebaume.fr



Les travaux exécutés ou supervisés par nos soins

- ➔ **Les projets terminés :** **FAIT** 
- Mise aux normes électriques à l'école maternelle
 - Mise aux normes incendie maison du temps libre

- ➔ **Travaux en régie municipale :** 
- Campagne d'installation des illuminations de Noël
 - Campagne de rebouchage des nids de poule

Les grands travaux

- ➔ **Les travaux d'extension et de rénovation de l'Hôtel de ville se poursuivent...**



Requalification de l'avenue Saint Sébastien. Entrée sud du village

- ➔ **Les grandes lignes du projet**

Cette opération d'ensemble vise à traiter différentes problématiques :

Donner plus de cohérence au sens de circulation dans le centre village et réduire la vitesse excessive des véhicules dans cette rue ; Garantir la sécurité des piétons et notamment des enfants qui empruntent cet axe pour rejoindre l'arrêt des bus scolaires, avec la création de trottoirs inexistant en l'état actuel ;

Améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants : aménagement paysager, mobilier urbain, accès facilité aux commerçants locaux... Les réseaux ENEDIS, TELECOM et éclairage public seront enfouis.

Améliorer l'évacuation des eaux de pluie avec la création d'un réseau pluvial qui fait défaut actuellement sur ce tronçon de voirie, Remplacer les réseaux dits humides -eau potable et assainissement collectif- qui sont vétustes



En cours d'étude

La commune étudie en parallèle le réaménagement d'ensemble de la zone des Craux. Les mouvements de va-et-vient de véhicules sont très importants sur cet espace notamment aux heures d'entrées et de sorties de l'école.

Cet espace comprend également l'arrêt des bus des collégiens et le retournement des bus à cet endroit est peu aisé. Cette zone rencontre également des problématiques d'inondations par fortes pluies. Ce phénomène rend d'autant plus compliquée la circulation des véhicules.

Par ailleurs, la voie communale en provenance du parking et de l'école comprend à son débouché sur la RD5, un îlot directionnel autorisant uniquement les mouvements en entrée en provenance du sud (Méounes/Garéoult) et la sortie vers Brignoles. Le constat actuel réalisé sur site fait apparaître des mouvements non autorisés tels des tournes à gauche en provenance de



La Roquebrussanne Nord en entrée vers le parking et ceux en sortie de la voie communale (parking) vers Garéoult/ Méounes - Montrieux.

L'étude en cours vise à traiter l'ensemble de ces problématiques.



➔ Travaux de réhabilitation de la toiture de la chapelle Notre Dame

EN PROJET

La toiture de la chapelle et de l'ermitage est très dégradée avec une menace de chute de tuiles. Nous allons donc entreprendre prochainement des travaux pour sauvegarder ce patrimoine historique.

Une fois le bien restauré, l'ermitage adjacent sera rendu habitable, ce qui permettra de satisfaire à la demande d'installation d'un ermite sur place. Grâce à sa présence, la chapelle sera ouverte au public pour la visite de sa nef et l'admiration des ex-voto illustrés par des tableaux.

Ce lieu est, en effet, fréquemment visité pour la beauté du site, mais aussi par des marcheurs de passage sur le chemin de randonnée à proximité.

Un panneau touristique montrera un graphique représentant le site tel qu'il était et commentera l'historique du lieu.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un peu d'histoire

La chapelle était l'ancienne église Sainte Marie du vieux Castrum de Rocca. Les villageois ont quitté au quinzième siècle leurs habitations pour créer le village à son actuel emplacement.



À l'intérieur de nombreux ex-voto et une statue de la Vierge très vénérée lors des pèlerinages les lundis de pâques et de Pentecôte au lendemain des communions.

À l'extérieur, deux statues, l'une de St Bruno et l'autre de St Etienne encadrent la porte d'entrée tandis qu'une statue de la Vierge domine sur le faite du toit.

Sur l'esplanade offrant une vue splendide sur toute la plaine de l'Issole a été construit entre 1848 et 1864, un amphithéâtre très bien aménagé avec des pierres de l'ancien château C'est en remerciement d'une grâce qu'il avait obtenu, qu'un habitant de La Roquebrussanne a construit cet amphithéâtre.



L'ermitage adjacent a longtemps été habité par des ermites mais il est vacant depuis plusieurs années. Plusieurs fois restaurée, elle a été agrandie et mesure dans son état actuel 35 m de long sur 5 m de large et 6,5 m de hauteur. Elle est éclairée par quatre petites fenêtres.

Débroussailler c'est une nécessité

↳ Intérêt du débroussaillage : l'autoprotection des personnes, des biens et de la forêt

Le débroussaillage consiste à réduire la masse combustible, "garde-manger" du feu, afin de réduire son intensité, et à rompre la continuité verticale et horizontale du combustible, de ralentir, voire de stopper, la progression du feu.

Quand un feu de forêt se propage et menace une habitation, le débroussaillage permet :

✓ **De mieux assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses biens**

Le débroussaillage constitue le meilleur moyen de se protéger lors de l'arrivée d'un incendie. En effet, il permet d'éviter que le feu ne se propage aux constructions. Un débroussaillage bien fait, autour d'une maison, rendra cette dernière nettement moins vulnérable et, sauf ordre d'évacuation, en fera un refuge plus sûr pour ses habitants.

✓ **D'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction**

Le débroussaillage des abords des constructions et des voies d'accès est nécessaire à l'intervention rapide des secours. En effet, sachant qu'un camion de lutte contre l'incendie mesure environ 4 mètres de hauteur et 3,5 mètres de largeur, une voie d'accès mal débroussaillée rendra impossible ou ralentira l'arrivée des pompiers, empêchant les habitants d'être secourus rapidement (avec tous les risques que cela entraîne). La recherche d'un accès plus sûr prendra du temps et retardera d'autant l'arrivée des secours.

✓ **D'éviter aux secours de se concentrer uniquement autour des habitations et leur permettre ainsi de mieux protéger la forêt**

Trop souvent, les secours sont accaparés par la protection des constructions non protégées car non débroussaillées et situées dans des secteurs à urbanisation diffuse, provoquant la dispersion des moyens. Le débroussaillage, par l'autoprotection qu'il apporte, réduit le nombre de moyens de lutte nécessaires, ce qui permet d'en allouer plus à la défense de la forêt. En conséquence, en débroussaillant, on protège aussi la forêt.

À noter :

"Le débroussaillage est obligatoire et en cas d'incendie causant des dommages à une construction, les assurances peuvent ne pas accepter de prendre en charge l'indemnisation des dégâts si le terrain n'est pas débroussaillé dans les règles et la maison pas auto protégée".

Épaulés par Sandrine Vitalli, une experte du Département du Var, les membres du CCFF et la Police Municipale ont été formés au débroussaillage.

Le Comité de Secteur est désormais opérationnel. Plusieurs actions découleront de cette collaboration. À commencer par un fastidieux travail de terrain.

Nous avons ciblé le secteur des Molières comme étant le plus soumis au risque incendie. En conséquence très bientôt les membres du Comité de Secteur et la Police Municipale viendront à la rencontre des habitants afin de les sensibiliser au sujet des OLD⁽¹⁾.



Pour votre sécurité et celles des habitants de la zone, nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et de prendre en compte les propositions et les suggestions qu'ils ne manqueront pas de vous faire afin que votre habitation soit auto protégée.

⁽¹⁾OLD: Obligations Légales de Débroussaillage

↳ Les obligations légales de débroussaillage

Qui ?

Tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 m d'une forêt

• **Suis-je à moins de 200 m de la forêt ?**

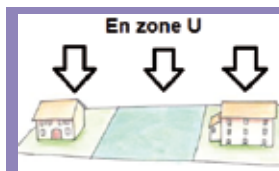


À l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes et maquis, il est interdit au public, toute l'année, de porter ou d'allumer des feux, de jeter des objets en ignition (notamment des mégots de cigarette), ainsi que de fumer en période rouge.

Consultez le site www.sigvar.org

• **Sur quel périmètre ?**

En zone urbaine ou lotissement



Débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, et même dépourvue de construction.

Hors zone urbaine =



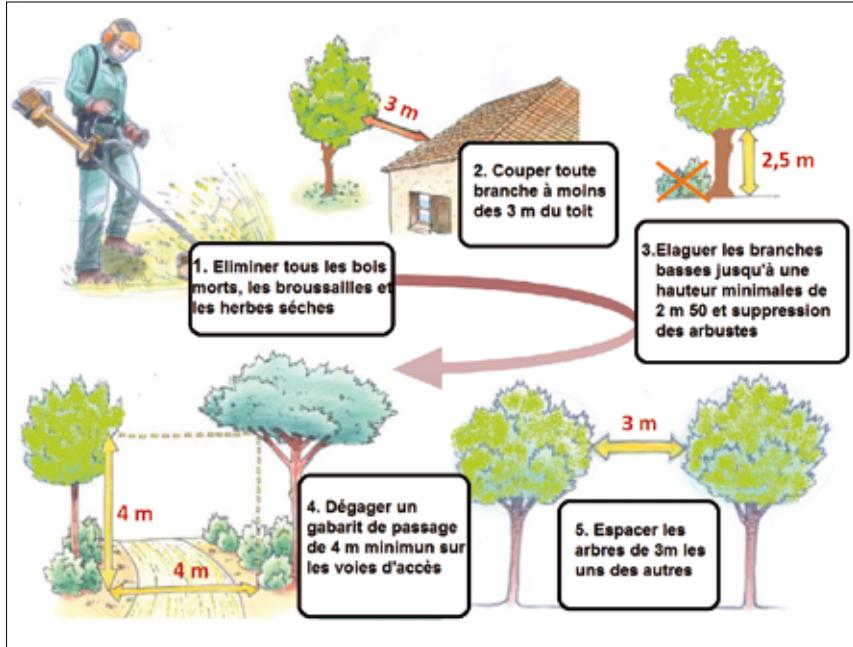
Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.





Comment bien débroussailler ?

Avant tout, on pense logiquement aux broussailles, aux végétaux morts ou très secs, aux herbes sèches et hautes. Il convient de maintenir son terrain en état en veillant à nettoyer régulièrement ce type de végétation.



Mais les arbres doivent également être taillés au niveau des cimes et des branches hautes, s'ils sont à proximité des murs ou des toits et s'ils sont trop proches entre eux (3 mètres minimum dans les deux cas). Les branches basses doivent être élaguées jusqu'à 2m50 de hauteur. Enfin, les petits arbustes, plantés sous les grands arbres sont à proscrire car ils participent à la propagation du feu vers les cimes.

Voir l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var.

Pour avoir plus d'informations : www.var.gouv.fr/débroussaillage-r423.html

En cas de non-respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une amende forfaitaire de 135 €

Comment éliminer mes déchets verts ?

"Il est interdit toute l'année sur l'ensemble département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts". Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 4^e classe.

Il existe une dérogation : les Obligations Légales de Débroussaillage. Toutefois, le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies.

C'est pourquoi, nous vous informons que d'autres solutions plus efficaces existent pour traiter les déchets verts, comme le transport en déchetterie ou encore le compostage, le paillage et le broyage qui permettent de valoriser utilement ces déchets sur place.

PROHIBITION GÉNÉRALE	En tout lieu de rassemblement	Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardins, de toits de toitures)	INTERDIT
PROHIBITION GÉNÉRALE	Jeter des objets en ignition	Fumer	TOLÉRÉ / INTERDIT / TOLÉRÉ
		Parler ou allumer de feu	INTERDIT
PROHIBITION APPLICABLE AUX PROHIBITION GÉNÉRALE ET ANNEXE	Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardins, de toits de toitures)	Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardins, de toits de toitures)	INTERDIT
PROHIBITION APPLICABLE AUX PROHIBITION GÉNÉRALE ET ANNEXE	Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardins, de toits de toitures)	Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardins, de toits de toitures)	INTERDIT
		Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardins, de toits de toitures)	INTERDIT



CARTON ROUGE

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU !

Bien qu'il soit possible de faire usage de l'emploi du feu selon les dérogations et les périodes (voir ci-contre le tableau), des règles de sécurité sont tout de même à respecter :

- Ne procéder à l'opération que si la vitesse du vent est inférieure à 40 km/h, et uniquement entre 8h00 et 16h30.
- Ne pas situer le foyer à l'aplomb des arbres.
- Ceinturer le foyer d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum.
- Surveiller le foyer en permanence équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment.

- S'assurer de l'extinction complète du foyer avant de quitter les lieux.
- Enfin pensez à vous munir de moyens d'alerte.

Ces deux derniers mois, 3 emplois du feu non réglementaires ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers et/ou l'utilisation d'un extincteur.



Commémoration du 11 novembre 2017

Michel Gros, Maire de La Roquebrussanne, les membres du Conseil Municipal, les représentants des Anciens combattants, du Souvenir Français, de l'AMAC, de l'UIISC 7, du CCFE, les enfants des écoles et les habitants du village se sont rassemblés devant la Mairie pour former le cortège qui s'est dirigé vers la Place Bagarry face à la plaque érigée à la mémoire d'un membre du Comité clandestin de libération mort en déportation, ou a eu lieu un dépôt de gerbes des anciens combattants et de la commune suivi d'une minute de silence. Le cortège s'est dirigé alors vers le monument aux morts pour la suite de la cérémonie, avec envoi des couleurs, chant du départ par les enfants, qui ont lu une lettre des poilus.

M. le Maire nous a fait part du message de la secrétaire d'état auprès de la Ministre des armées. Les Anciens combattants FNACA, l'amicale des marins AMAC et le Conseil municipal ont déposé les gerbes chacun observant une minute de silence.

M. le Maire remercie tous les participants et les invite au verre de l'amitié.

Yves Martin - Correspondant Défense



Prise de commandement

La prise de commandement officielle de la brigade autonome de gendarmerie de La Roquebrussanne, par le Major Stéphane BERGIER, a eu lieu le mercredi 8 novembre 2017 place Gueit à La Roquebrussanne. Elle a donné lieu à une prise d'arme solennelle, en présence de commandants des unités de gendarmerie de la compagnie de Brignoles. Étaient présents M. Yvan Auriel, Procureur de la République à Draguignan, Mme Fatiha Bayid représentant Mme Valérie Gomez-Bassac, députée, M. Jacques Danvy conseiller départemental, les maires et élus du canton, d'anciens combattants, ainsi que des membres du CCFE, ONCFS, ONF.

L'Adjudant-chef Cécile Lefebvre a accueilli le Chef d'escadron Gilles Paglia Commandant la Compagnie de Brignoles, et lui a remis le commandement de la Brigade qui ordonne la montée des couleurs suivie de la Marseillaise. Il

remet ensuite ce commandement au Major Bergier la revue des troupes de la brigade. Le chef d'escadron retrace la carrière du Major et félicite celui-ci pour ces états de service ainsi que les participants pour cette manifestation officielle dans la pure tradition militaire. Le Major s'engage à être fidèle à ses chefs et à mettre tout en œuvre pour endiguer la délinquance itinérante ou locale et à rester proche des élus et de la population. Le pot de l'amitié organisé par la commune de La Roquebrussanne a clôturé cette cérémonie.

Yves Martin - Correspondant Défense



Médiathèque

La médiathèque Élie Alexis.

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi : 8h00-10h30 / 15h00-19h00
- Mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00
- Vendredi : 8h00-9h00 / 15h00-19h00
- Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00





➔ Groupe Roquier HAMPERED

Après de nombreux mois de travail, le premier album du groupe de métal Roquier HAMPERED verra le jour le 16 mars prochain chez Doowee Agency (Paris). Le groupe a également signé chez la société Another Management et effectuera une tournée US/CANADA du 14 au 21 mai 2018 pour promouvoir cet opus sur le nouveau continent.

L'album sera en vente digital sur toutes les plateformes d'écoutes et en vente physique à leurs concerts et sur leur site internet <http://www.hampered.bigcartel.com/>

<https://www.facebook.com/hampered.official/>

Prochains concerts du groupe :

2 Mars :

Monster's
ART (Fréjus)

21 Avril :
L'électrode
(Miramas)

14 - 20 mai :
Tournée US /
CANADA



➔ AMAP : Les Paniers de l'Issole, Les Jardins d'Alfred



Comme le dit si joliment André Lopez de la coordination des Amap de Provence sur notre relation avec nos paysans, nos éleveurs et nos paysans-boulangers

*« Par chance, nos paysans cultivent l'art de nous rapprocher
De laisser à chacun sa place pour exister, résister, persister.*

C'est avec un autre regard que nous avons convenu

Qu'il n'y a pas de légumes, de produits de trop

Pour combler notre appétit d'une terre hospitalière.

Que par ces vœux

Nous puissions partager des lendemains sans crainte

Le bonheur ne devrait pas être une denrée périssable :

Cultivons le nôtre avec ceux des autres. »

André LOPEZ

- Pour des produits de saison, sains et locaux, tout renseignement sur l'AMAP – distribution mensuelle (viandes, fromages, pain, œufs.) contactez : lespaniersdelissole@gmail.com
- Pour cultiver un lot de jardin ou cultiver ensemble un jardin partagé, pour produire vous-même vos légumes, contactez : jardinsalfred@gmail.com

➔ Le Chœur BASTIDAN



La fin d'année 2017 a été marquée tout d'abord par le succès rencontré par le chœur, lors des deux spectacles "Charles Trenet", donnés les 13 et 15 octobre respectivement à Besse et à Rocbaron. Le public a beaucoup apprécié la mise en scène des 13 chansons et la manière dont elles étaient interprétées sans partitions, sur des arrangements très "jazzy" de Philippe Mopin, chef de chœur.

Auparavant le chœur avait participé aux "journées du patrimoine" en donnant un concert "Trenet" au Moulin.

En décembre, un public nombreux est venu assister au "concert de Noël" organisé le 17 décembre par le "Chœur Bastidan" en l'église St Sauveur. Le "Chœur du Val d'Issole" de Néoules, invité pour l'occasion, débuta le concert, avec un programme très apprécié du public. Ceci sous la direction de Boris Skhakoumidov, accompagné au piano par sa fille, Maria Tomilova.

En seconde partie, le "Chœur Bastidan" de La Roquebrussanne dirigé par Philippe Mopin présenta un programme mêlant des chants inspirés du grégorien et des chants traditionnels français et étrangers. Les deux chœurs se sont ensuite réunis pour un final grandiose exécuté par plus de 50 choristes.

En préparation pour le printemps, un répertoire inspiré par deux thèmes : le jazz et les plus belles chansons françaises.

Le Chœur Bastidan

➔ Les Amis de la cuisine Provençale

Pour terminer l'année 2017 nous avons eu la surprise d'être sollicité par TF1, via son antenne régionale, pour présenter la tradition des 13 desserts en Provence.

Le reportage a été filmé dans la salle du Moulin à huile et a été diffusé le vendredi 22 Décembre, au journal de 13 h. Les stages pour 2018, reprennent à partir de Février et le programme peut être consulté sur Facebook.

Vos souhaits et suggestions sont les bienvenus.

Très bonne année 2018 !



Les Cuisinières de l'association



➤ La Pause THE'TINE



Une association n'a d'existence qu'au travers de ses adhérents. Depuis l'inauguration du salon de thé, la fréquentation de La Pause Thé'Tine n'a cessé de croître. Cela prouve que les valeurs portées par l'association sont en accord avec chacune et chacun d'entre vous, valeurs simples mais fortes, l'accueil, le partage, le vivre-ensemble et la solidarité.



Nous comptons à ce jour 203 adhérents (dont 99 Roquiers).

Nos 32 ateliers et soirées proposées en 2017 ont rassemblé 265 personnes dont 99 enfants des villages du canton et d'ailleurs.

Fort de cette première année et des retours positifs que nous avons eus, nous allons accentuer nos efforts

pour proposer plus d'ateliers pour un public toujours plus large. Une convention est en cours avec la maison de retraite Korian, nous remercions Henry Reynald pour sa confiance (2 ateliers ont déjà eu lieu). De nombreux partenariats se poursuivent et se créent avec le CSC Louis Flandin, l'association Phoenix et Allaitement (parentalité), Mas Sport (bien-être).

Nous faisons un appel aux bénévoles qui souhaiteraient intégrer la commission animation pour continuer cette belle aventure tout en prenant le temps de faire une pause.... Thé'Tine.



➤ Comité des Fêtes

Le 28 octobre 2017, Le comité des fêtes de la Roquebrussanne a participé à la fête Solidar'issole dans le cadre des rencontres avec des producteurs locaux, et des conférences sur des thèmes variés. Le 31 octobre 2017, nous avons organisé la fête d'Halloween qui a rencontré un fort succès. Le thème: la chasse aux loups garous. La maison hantée en a fait frissonner plus d'un! La chasse aux loups et la quête des bonbons ont animé les ruelles du village. Des expositions photos et le cimetière abandonné ont terminé cette journée remplie de terreur.

Le vendredi 22 décembre et le samedi 23 décembre 2017 nous avons organisé un marché de Noël avec une quinzaine d'exposants venant des villages alentours, de jeunes créateurs et des professionnels ont proposé un large choix de produits, le vendredi a eu lieu le spectacle des enfants avec les chants de fête et le samedi le Père Noël a fait une apparition, avec des animations tout au long de la journée créant juste avant Noël un peu de magie.

La secrétaire du COF





➤ Accueil des nouveaux habitants

Le 24 mars 2018, à 11h00, nous organisons l'accueil des nouveaux habitants, vous pouvez vous inscrire en mairie jusqu'au 5 mars. Ce jour-là nous aurons le plaisir de vous présenter la commune et ses élus. Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié.

Ce même jour à 11 h, journée de la citoyenneté.

Le 13 Juillet 2018 pour la fête du village, nous accueillerons de nouveau cette année la « Route 83 ».

➤ Amicale des Donneurs de Sang

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Val d'Issole organise durant l'année 2018 deux collectes de sang sur la commune de La Roquebrussanne Salle René AUTRAN :

- Jeudi 8 mars 2018 de 8h00 à 13h00

- Mardi 4 décembre 2018 de 14h00 à 19h00

Merci de votre soutien.

En bref...

Nous tentons de répondre à vos questions

➤ Quelle sera la suite donnée au dossier de demande de déclaration de catastrophe naturelle – sécheresse ?

26 dossiers de particuliers ont été déposés dans le cadre de l'appel lancé par la commune.

Le dossier ainsi constitué a été transmis en Préfecture et devrait être soumis à l'examen d'une commission interministérielle.



Trois cas sont à envisager :

- La commission émet un avis favorable, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune par un arrêté interministériel qui paraît au Journal Officiel.
- La commission émet un avis défavorable, l'intensité anormale de l'événement naturel n'a pas été démontrée, le dossier est clos, sauf à ce que de nouveaux éléments probants permettent son réexamen. Un arrêté interministériel paraît au Journal Officiel. Dans ces deux cas, un communiqué dans la presse locale est diffusé par la préfecture.
- La commission ajourne le dossier dans l'attente d'informations complémentaires lui permettant de statuer définitivement.

➤ Quel est le principe d'indemnisation ?

Le cas échéant, l'indemnisation est effectuée par l'assureur du propriétaire du bien. L'indemnisation intervient dans la limite des garanties souscrites, uniquement pour les biens couverts par le contrat "dommages aux biens".

Les assurés disposent d'un délai de 10 jours au maximum après la publication de l'arrêté pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes.

➤ Le Centre Communal d'Action Social

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS), est à votre écoute :

C'est une structure de proximité au service des habitants de la commune qui met en place une série d'actions de prévention et de développement social en étroite liaison avec des institutions publiques et privées.

Ses missions visent à accompagner et soutenir les Roquiers à travers l'aide sociale légale (établissement des dossiers d'aides tels que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou encore le Revenu de Solidarité Active... pour transmission aux autorités ayant en charge de prendre les décisions).

Le bureau du CCAS est ouvert à tous, c'est avant tout un lieu d'écoute, d'information, et d'orientation dont la finalité est d'améliorer la vie quotidienne des habitants quels que soit leurs âges et leurs situations.

Le CCAS gère des services utiles comme répondre à toutes les problématiques des Roquiers et Roquières.

Le CCAS est porté par une équipe dynamique composée d'un agent social, d'élus délégués et de bénévoles qui mettent quotidiennement leur énergie au service de la population de La Roquebrussanne.

Contact :

31, avenue Saint Sébastien - 83136 La Roquebrussanne
Tél. : 07 89 85 21 53 - Mail : ccas@laroquebrussanne.fr

Horaires du CCAS :

Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-16h00 sur rendez-vous
Mardi : 9h00-12h00/14h00-16h00 sans rendez-vous
Jeudi : 9h00-12h00/14h00-16h00 sans rendez-vous
Vendredi : 9h00-12h00/14h00-16h00 sur rendez-vous

Pour Info :

Tous les 4^e jeudi du mois des conférences sur la thématique du vieillissement sont organisés par les psychologues de la maison de retraite de La Roquebrussanne et de Barjols.

"Les matinales du jeudi" ont pour but de soutenir les aidants familiaux de personnes âgées mais également sensibiliser les professionnels.

Si vous souhaitez passer un moment enrichissant à travers l'échange, la convivialité et le partage, n'hésitez pas à contacter la maison de retraite "La Provençale" au: 04 94 86 96 86 ou le CCAS au 07 89 85 21 53 afin de connaître le programme des ateliers.

Contact :

Lucie LECOUBLET
Agent social - CCAS La Roquebrussanne



➤ Passage du Tour Auto Optic 2000

L'Association Sportive Automobile Tour Auto organise du 23 au 29 avril 2018 la 27^e édition du TOUR AUTO OPTIC 2000, Cette manifestation passera sur notre commune le 27 avril 2018, sur la Départementale D5 vers 13 h 30. Venez les soutenir !





➔ Précisions sur l'église Saint Sauveur

La consultation du registre des délibérations du Conseil de la Fabrique (groupe de laïcs qui veillaient à l'administration de l'église), nous a apporté des précisions sur l'église Saint Sauveur.

- **Le 18 octobre 1861** la décision est prise de refaire les 4 marches de l'escalier d'entrée de l'église.
- **En 1872** réfection du sol de l'église avec des carreaux "en chaux hydraulique et ciment"
- **Le 17 avril 1887** : projet de "décorer de vitraux toutes les fenêtres" de l'église par M. Bedoiseau peintre verrier d'Avignon, qui se chargera du transport et d'y installer des grilles de protection.
 - 1) Une rosace de 1,88 m avec au centre les armes de Léon XIII.
 - 2) Des vitraux de 2,31 m/0,50 m, pour les 4 baies du haut:
 - À gauche en entrant on y verra St Antoine Ermite, et sur l'autre St André apôtre.
 - À droite en entrant il y aura St Roch sur le premier et St Sébastien sur le 2^e.
 - 3) Des vitraux de 2,44 m/1,02 m pour les 4 grandes baies. Ces anciennes fenêtres étaient alors à meneau et géminées:
 - La 1^{ère} à gauche en entrant: le Sacré-Cœur et St Clément pape et martyr.
 - La 2^e à gauche en entrant: Ste Anne avec la Ste Vierge enfant et Ste Elisabeth de Hongrie.
 - La 1^{ère} à droite en entrant: Ste Madeleine et Ste Roseline.
 - La 2^e à droite en entrant: St Joseph avec l'enfant Jésus et St Louis Roi de France.



- 4) Refaire une fenêtre de sacristie en losanges de verre vert clair.
- 5) Installer un ciel ouvert sur le chœur en verre dépoli.

État civil



Le "Pichoun Roquier" ne peut annoncer que des événements transcrits sur les registres d'État civil ou sur demande expresse des familles.

Ils nous ont quittés

Le 11/09/2017	HERNANDEZ Raymond, Jean-Pierre
Le 13/09/2017	BOTTE René, Régis, Denis
Le 14/09/2017	TAORMINA Jeanne épouse CAVAILLER
Le 27/09/2017	GALLIANO Georgette, Ernestine épouse ALESSANDRI
Le 02/11/2017	HOUOT Jeannine, Maria épouse KOWALKE
Le 05/11/2017	LUQUE Claude, Joseph
Le 05/11/2017	PACROS Claude, Henri, Martin
Le 06/11/2017	DEROUSSIN Simone, Augusta épouse BONA
Le 24 /11/2017	TREFIGNY Bernard, Emile
Le 27/11/2017	BINOT André, Louis
Le 04/12/2017	TROUILLET Jacques, Lucien, Jean
Le 18/12/2017	PERRIAU Christine, Janine épouse RAUCHE
Le 22/12/2017	MENZ Pierre, Louis
Le 24/12/2017	GIANSILY Irène, Josette épouse SILVESTRO
Le 08/01/2018	BLANQUEZ Jean-François
Le 08/01/2018	GAUTHIER Jacques, René, Marcel

Les élus, les membres des associations et de la rédaction du Lou Pichoun Roquier présentent leurs sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Ils sont nés

Le 14/06/2017	GOUJON Romane, Bernadette, Evelyne, Thérèse
Le 25/09/2017	BRAULT Julien, Jean-Baptiste
Le 12/10/2017	CROS Valentine, Danielle, Zeldà
Le 14/10/2017	SCAGLIA Maylan, Ezio
Le 16/10/2017	PIOVANO MAILLOT Adriano, Eugène
Le 30/10/2017	NICOLAS Nathan, Eden, Jean
Le 11/11/2017	PIGNON Alixe, Maxine
Le 20/11/2017	ANCEL TESTU Gabin, Fernand
Le 09/12/2017	HADJI Romaïssa
Le 02/01/2018	JAUBERT Charlie, Cécile, Martine
Le 08/01/2018	SARRET PALLONE Ange
Le 18/01/2018	SANTACREU Paul, Jean-Jérôme

Félicitations aux parents





◆ Club de Lutte et de Gym

Comme chaque année le CAR Lutte a organisé son goûter de Noël. Il a fusionné avec Vitalité Rythme le club de gym. Cette rencontre des deux clubs a permis aux adhérents de faire connaissance, et tous ont passé un agréable moment.

Nous avons aussi organisé le 3 février dernier une soirée "crêpes bretonnes", et pour le 8 avril prochain un loto (de nombreux lots vous y attendront).

◆ Tennis Club du Val d'Issole

(www.tcvi83.com) et (tcvi83@gmail.com)

Du tennis mais pas que...

La saison tennistique 2018 a commencé sur les courts du Club avec les rencontres Hommes et Dames +35, +45. Cela a donné lieu à de beaux matches et de bons moments de convivialité.

L'automne aura été marqué par le succès du premier loto organisé par le Staf du Club, la salle René Aurtan était comble et l'après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur au fil des gains pour les plus chanceux de très jolis lots, et les autres se sont consolés avec les crêpes et gâteaux de la buvette.



Les bénéficiaires du loto seront utilisés directement pour les jeunes pousses du club. En effet, les plus petits 4-9 ans se sont vu offrir une journée à Royal Kids pour fêter Noël « entre copains » accompagnés par les coaches et les membres du staff. Les plus grands pourront, eux, se rendre au tournoi mythique de Roland Garros le week-end du 1^{er} juin 2018!

Une super initiative qui fait le bonheur de tous et qui sera certainement renouvelée...

Mais en attendant de voir les champions jouer, l'heure des matches par équipes a sonné avec une reprise dès le mois de janvier pour nos jeunes de 13-14 ans qui seront suivis par leurs aînés en février et mars.

Nous organiserons un vide grenier à Néoules, le 11 mars 2018, Salle Polyvalente.



◆ Les ROQUET'S

L'union fait la force, dit-on.

Assurément, car c'est en s'alignant cote à cote que les équipes vétérans de la Roquebrussanne et de Garéoult ont brillé loin de leur base, à l'Isle sur la Sorgue Roquet's et Bigambeu ont remporté le trophée régional de l'union Française des anciens du rugby (UFAR) Ils ont ainsi damé le pion à quatorze formations venues en découdre en Vaucluse, certes dans un esprit festif et fair-play, mais également avec foi et détermination.

"Et si ce premier bouclier en appelait d'autres"

C'est l'ambition affichée de Frédéric Maurin, président des Roquet's et de son homologue des Bigambeu, tous deux ravis de la prestation de leurs troupes.

Si vous aimez le rugby et que vous souhaitez pratiquer une activité sportive ou vous

remettre au sport, partager des moments d'amitié et de convivialité, si vous avez entre 35 et 99 ans, le rugby vétéran est fait pour vous, n'hésitez pas à nous rejoindre le lundi soir au stade du Docteur Cautel à partir de 19h00. Nous vous trouverons une place quels que soit votre niveau et votre gabarit.

Frédéric MAURIN - Président des Roquet's



◆ GAME OF ROC

LAROQUEBRUSSANNE



Pour la 3^e année consécutive, l'association Roctrail organisera le Game Of Roc, course à obstacle ou parcours du combattant, pour les enfants du village. Un départ toutes les 10 minutes par groupe de 10 enfants pour dynamiser les courses et courir entre copains et copines. Le parcours est ludique tout en étant parsemé d'obstacles comme le passage dans les tuyaux géants, la traversée du champ de pneus, les pneus à tracter, le lancer de balle de précision... L'objectif sera d'être Finisher. À l'arrivée, une boisson et un lot seront offerts à tous les participants. Cette animation est gratuite et ouverte aux enfants de 6 à 13 ans. Elle aura lieu courant mai 2018, la date n'étant pas encore fixée. L'association organisera également le 7 octobre 2018 le Trail de l'Escarelle au Château de l'Escarelle, au cœur de notre magnifique Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.

Deux distances vous seront proposées: un 13 km 350D+ et un 24 km 1300D+. Aujourd'hui Notre épreuve est devenue un trail référant au niveau technique mais aussi en terme d'organisation et convivialité. Les images parlent d'elle-même sur notre page facebook traildelescarelle ou notre Blog: traildelescarelle.blogspot.fr



✧ Classe neige à la Bréole

Depuis plusieurs années déjà et grâce au soutien du Conseil Municipal, les élèves de l'école élémentaire ont la chance de partir en classe de neige. Ce séjour s'est déroulé au centre Réchastel, à la Bréole, dans les Alpes-de-Hautes-Provence.

Les CP, de la classe de Madame Odrat et les CE2 de la classe de Madame Demercastel ont pu profiter de 6 jours dans les montagnes avec comme activité principale, le ski alpin.

Les petits Roquiers et Roquières ont surpris les moniteurs de ski de par leur capacité à progresser très vite. En effet 30 enfants sur 42 découvraient pour la première fois le ski et les montagnes.

Un grand moment de vie en collectivité dans un centre très chaleureux et familial, entraide, coopération, fraternité, dépassement de soi, persévérance et bien d'autres mots encore viennent illustrer cette classe de découverte.

Nous sommes rentrés à La Roquebrussanne couverts de médailles en tous genres!

Les enseignantes remercient les adultes accompagnateurs (Marina Guesdon, Laëtitia Bissel, Amélie Kartner-Parraud et Guillaume Dubois) ainsi que les parents des deux classes qui nous ont confié leur enfant. Et bien sûr les deux maitresses félicitent leurs élèves pour leur implication dans ce projet !

*Mme Odrat
Mme Demercastel*





Le 2 décembre, il a neigé à La Roquebrussanne

